

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 6

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

15. Le reste de la ruche est garni de cires gaufrées. Le nombre varie selon la force de l'essaim. Grâce au rayon bâti, l'essaim ne repartira pas et l'on est assuré que si c'est une reine vierge elle reviendra à la ruche.
17. Oui, durant les belles journées, c'est un plaisir de s'asseoir devant son rucher pour observer entrées et sorties des avettes, pour comparer l'activité de chacune des colonies.
18. Aux premiers beaux jours de mars, on peut juger de l'état d'une colonie sans ouvrir la ruche, par l'observation du trou de vol. L'activité sur la planche de vol nous indique si la colonie a bien hiverné. M. Heyraud raclait à l'aide d'un crochet de fil de fer le plateau et ramenait sur la planche de vol les débris d'opercules. Si les débris sont secs et en grains réguliers, c'est que la colonie est en parfaite santé, elle a bien passé l'hiver. S'ils sont irréguliers et humides, la ruche est douteuse ; trop d'humidité, dit colonie affaiblie par suite d'une forte mortalité durant l'hiver. Pas de débris d'opercules est l'indice certain que la colonie a péri. Si les abeilles, en sortant de la ruche, sont tachées de débris alimentaires indigestes, cette colonie est malade. Dans ce cas, il faut immédiatement transvaser cette colonie dans une ruche propre. Seuls les rayons sains peuvent être transvasés ; les autres doivent être détruits. La colonie est en bon état quand on voit les abeilles se nettoyer mutuellement, quand les butineuses apportent des pelottes de pollen. L'activité est un signe de santé.

Th. PAHUD.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Communiqués

Section de Lausanne

Vu l'assemblée de la Romande à Fribourg, le cours apicole prévu pour le samedi 29 mai au rucher de M. Bovey, éleveur de reines, à Romanel s/Lausanne, est renvoyé au samedi 12 juin au même lieu et à la même heure ; et le cours de M. Valet, fixé au 12 est retardé au 26 juin à l'Institut Galli-Valerio, à Lausanne.

Contrôle du miel : Est recommandé par le Comité. S'adresser à M. R. Bovey, à Romanel.

Séances amicales : Sont suspendues durant les mois de juin, juillet et août.

Séance d'été : Elle est fixée au 4 juillet. Les membres en recevront en temps voulu le programme détaillé.

Le comité.

La section de Cossonay

organise dès le 20 juin un cours d'élevage de reines. Les membres sont priés de s'inscrire auprès du président jusqu'au 10 juin. Finance d'inscription Fr. 3.—.

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 14 juin 1954, à 20 h. 30, précises, au local : Rue de Cornavin 4.

Sujet : « L'éducation des abeilles et de l'apiculteur ».

Section Jura-Nord

La station de fécondation du « Fer à Cheval » sera ouverte le 1er juin. Les ruchettes de fécondation sont à remettre ou à expédier pour le mardi et le samedi de chaque semaine et cela jusqu'à nouvel avis, à M. René Membrez, à Develier.

En dehors des jours fixés, les ruchettes ne pourront être acceptées.

Les membres sont avisés qu'ils doivent passer les abeilles au crible à bourdons et n'envoyer que des abeilles et des reines provenant de ruchers indemnes de maladies.

En cas de non observation des conditions ci-dessus, les ruchettes seront retournées à leurs propriétaires contre remboursement des frais.

Les cours d'élevage de reines ont débuté, le premier à Develier, le samedi 22 mai. Le 2e cours aura lieu, comme prévu, au rucher de M. Jeanguenat à Glovelier, le 5 juin et le 3e au rucher de M. Schneider, au Thiergarten, le 12 juin.

Il a fallu, pour cause de surnombre, limiter le nombre des participants au 1er cours, la participation au deuxième est d'ores et déjà assurée, on attend encore quelques inscriptions pour le troisième.

Les apiculteurs que cela intéresse sont priés de s'inscrire auprès de M. Joseph Voyame, à Courfaivre.

Les cours sont donnés par M. Membrez, comme moniteur, avec la collaboration de MM. Voyame, Schneider et Gassmann.

Le succès remporté par les cours 1954 est un encouragement auquel le comité de la station de fécondation est très sensible.

L. G.

Comptes rendus

Section Jura-Nord

Alors que la nature, saturée par les rayons d'un soleil éclatant, invitait à la promenade et à la douce quiétude, ce sont néanmoins près de 100 apiculteurs qui se réunissaient, dimanche 4 avril, à l'Hôtel Terminus à Delémont, où la section Jura-Nord tenait ses assises. Présidée par M. L. Gassmann, qui sut tenir son auditoire sous son charme enjoué, parfois avec l'humour qu'on lui connaît, cette assemblée liquida les questions statutaires à la satisfaction générale. M. Gassmann, dans son rapport, commenta l'année apicole 1953 qui laisse un souvenir plutôt amer. M. Laederach, inspecteur cantonal des ruchers, donna connaissance de l'état sanitaire des ruchers qui, ma foi, n'est guère brillant puisque l'acariose a fait une réapparition alarmante un peu partout. Le comité a été chargé de se mettre immédiatement en rapport avec le commissaire cantonal des abeilles pour lutter contre ce fléau. Rien ne sera négligé pour assainir les ruchers malades et sauvegarder ceux qui, jusqu'à ce jour, ont échappé aux parasites. Le rapport sur la station de fécondation du « Fer à cheval » donne lieu

à une discussion parfois tragi-comique, mais la logique l'a emporté sur quelques esprits obtus, et la station continuera son œuvre utile. Les comptes, présentés par M. P. Schaller, de Vicques, furent acceptés à l'unanimité, malgré un reliquat passif dû à l'achat du rucher de la station de fécondation.

Parmi les tractanda figurait la nomination du comité. C'est avec quelque émotion que le président annonça que deux membres dévoués du comité n'acceptaient pas de réélection, MM. M. Gisiger, ancien président, et E. Sterchi, ancien secrétaire-caissier. C'est avec regret que l'assemblée dut procéder au remplacement de ces deux membres qui pendant plusieurs décennies se sont dévoués pour la cause apicole. Leurs successeurs au comité seront MM. Félicien Beuchat, de Soulce, et Joseph Voyame, de Courfaivre.

Longuement, peut-être un peu trop selon certains, le président donne connaissance d'un projet de règlement d'une Centrale de miel en Suisse romande qui se chargerait de l'écoulement de nos miels (lorsqu'il y en a !). Mais finalement on s'est rallié à la pratique actuelle, c'est-à-dire de renouveler le contrat avec la Fédération des associations agricoles du canton de Berne, qui a rendu d'éminents services aux apiculteurs jurassiens.

Il était près de 18 heures lorsque le président clôtura cette assemblée qui insuffla à chacun un enthousiasme nouveau et une ardeur accrue pour la reprise du travail au rucher.

L.

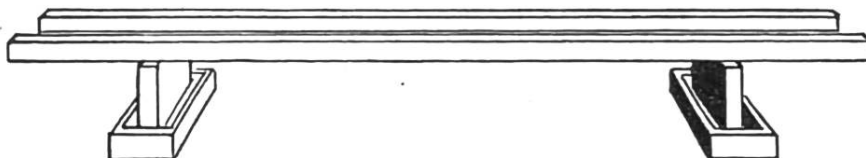
Société d'apiculture, Lausanne

Le 10 mars dernier, la Société d'apiculture de Lausanne a tenu une assemblée générale extraordinaire en lieu et place de l'amicale traditionnelle. Elle fut très fréquentée vu l'importance du seul objet sérieux à l'ordre du jour : Réponse au questionnaire envoyé par M. Meunier, président de la Société romande, relatif au projet de constitution d'une coopérative des miels et de centres de ramassage.

Le président introduisit la question en rappelant la situation du marché en 1952, année de forte récolte, les réclamations réitérées des apiculteurs et des sections, les promesses du Comité central de présenter un projet de création d'un office susceptible d'améliorer la situation. Il donna lecture du projet de statuts élaboré et divers renseignements complémentaires. La discussion objective et abondante qui en suivit fit ressortir que la majorité des membres est favorable au principe que quelque chose doit être fait, mais diverses craintes sont aussi émises : affaire complexe avec frais d'administration trop élevés, grand nombre de petits apiculteurs dans la section vendant leur miel sur place, renseignements précis insuffisants, institution non viable parce que ne s'occupant que d'une seule denrée, etc. On ne fait pas acte de mauvaise volonté, mais plutôt de sage prudence. Néanmoins, la Société décide de souscrire cinq parts de Fr. 100.— pour le cas où le projet prévu deviendrait une réalité. Quant à la question des souscriptions personnelles, elle sera reprise ultérieurement.

A. C.

Supports de ruches (en ciment) modèle « Cornaz, Allaman »



avec auget pour protection contre les fourmis et abreuvement des abeilles.

Poutrelles de 300 cm.

P R I X : supports, Fr. 8.30 pièce ; poutrelles, Fr. 10.80 pièce ;
départ Allaman (emballages à retourner franco)

L. CORNAZ & FILS, ALLAMAN (Vd) Téléphone 7.70.38